

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 février 2019

Date d'affichage 21 février 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 9 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190228-DEL_19_02_27_03 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REFECTION COMPLETE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT
« BRETAGNE » : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2019**

CONSIDERANT le projet de réfection complète de l'éclairage public du lotissement « Bretagne »,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 166 700€ HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide.

ATTESTE :

- De l'inscription du projet au budget 2019
- De l'inscription des dépenses en section d'investissement
- De la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

APPROUVE le plan de financement relatif à cette opération :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles
Financement de l'Etat (DETR)	66 680	40%	166 700
Financement de l'Etat (DSIL)	66 680	40%	166 700
Conseil Régional	0		
Conseil départemental	0		
Autre collectivité (à préciser)	0		
Autre financeur public (à préciser)	0		
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	33 340	20%	166 700
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	166 700	100%	166 700

Pour Copie Conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Maire

012211901326-20190228-DEL_19_02_27_03-DE

Didier REVEAU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019